

N° DE LA RÉOLUTION <i>(auteur principal)</i>	RÉSOLUTION	VOTE <i>oui-non-abstention</i>
48/77B (Égypte)	Rapport de la Conférence du désarmement	Consensus
*48/79 (Suède)	Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination	162-0-3
48/80	L'Antarctique	96-0-7
48/81 (Malte)	Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée	Consensus
48/82 (Indonésie)	Mise en application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix	130-4-36
48/84A (Fédération russe)	Maintien de la sécurité internationale	84-0-83
48/84B (ARY, Macédoine)	Établissement de relations de bon voisinage entre les États des Balkans	Consensus
48/85 (Amérique latine et Caraïbes)	Consolidation du régime établi par le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco)	Consensus
48/86 (Algérie)	Établissement d'une zone dénucléarisée en Afrique	Consensus
48/87 (Président)	Rationalisation du travail de la Commission du désarmement et de la sécurité internationale (Première Commission)	Consensus

Résolutions rejetées par le Canada

48/76B (Inde)	Convention sur l'interdiction d'utiliser les armes nucléaires	120-23-24
48/78 (Ligue arabe)	Armements nucléaires israéliens	53-45-65

Résolutions au sujet desquelles le Canada s'est abstenu

48/66 (Inde)	Les progrès scientifiques et technologiques, et leur incidence sur la sécurité internationale	126-4-35
48/69 (Indonésie)	Modification du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau	118-3-45
48/75H (Afghanistan)	Mesures destinées à endiguer le transfert et l'utilisation illicites d'armes conventionnelles	146-0-22
48/83 (Indonésie)	Examen de la mise en oeuvre de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale	122-1-45

*Résolutions coparrainées par le Canada.

Premier anniversaire de la signature de la CAC

Le 13 janvier 1994 marqua le premier anniversaire de la signature de la Convention sur les armes chimiques. A mi-chemin dans le processus d'implantation, le Secrétariat provisoire de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) continue ses efforts afin d'assurer l'entrée en vigueur de la Convention prévue pour le début 1995. Quatre autres pays ont signé l'entente depuis le 1 octobre 1993, soit Djibouti, Guyane, Maldives et Turkménistan, portant le total à 154 pays.

Des groupes d'experts continuent leurs travaux sur les domaines suivant: les installations industrielles de fabrication de produits chimiques, les installations de fabrication d'armes chimiques, la formation, le matériel, les procédures de sécurité, les installations de stockage d'armes chimiques et la coopération et assistance techniques. Un des ces groupes, soit celui sur les installations de stockage d'armes chimiques, est présidé par un Canadien, le Lieutenant-colonel James Knapp du ministère de la Défense nationale.

Le Secrétariat provisoire de l'OIAC verra ses rangs renforcés au cours de la prochaine année, soit de 78 actuellement à plus de 120 pour la phase 1 (année 1994). Dès la ratification de la Convention par 65 pays, la phase 2 du recrutement commencera avec un personnel de 225 et une équipe d'inspecteurs de 140. Le

budget de l'OIAC tel qu'adopté à la cinquième session de la Commission préparatoire s'établit à 24 097 500\$ cdn. La quote-part du Canada de l'enveloppe budgétaire suit les barèmes déjà établis à l'ONU de 3,1124% du budget total. Cette contribution équivaut à 749 740\$ cdn.

La délégation canadienne à l'OIAC vient de s'accroître avec la nomination de Mr. Ian Marrs à titre de conseiller scientifique. M. Marrs possède plus de 20 ans d'expérience dans l'industrie chimique avant de se joindre au ministère de l'Industrie en 1981. Sa nomination démontre l'importance accordée par le Canada

L'Autorité nationale s'établit à Ottawa.

aux travaux de la Commission préparatoire de l'OIAC. L'Autorité nationale à Ottawa, commencera l'embauche de son personnel dès la fin du mois de mars.

Le ministère des Affaires étrangères de concert avec le ministère de la Justice débiteront une série de consultations interministérielles sur la rédaction d'un projet de loi pour l'interdic-